

Concours d'affiches Semaine des Mathématiques Edition 2018



Le calendrier

Les projets devront se conformer à l'ensemble des critères définis dans ce cahier des charges et être adressés par courriel au service du CAST avant le **09 février 2018 délai de rigueur**, avec l'objet : **Affiche #SDM2018** à l'adresse suivante : semainedesmaths@ac-dijon.fr

Un jury composé de l'assemblée élargie du comité de pilotage de la CSTI pour l'académie de Dijon sélectionnera les affiches gagnantes. Par ailleurs, chaque classe, et chaque référent culture votera pour le « prix du public #SDM2018 » par un système de votes en ligne mis en place du 26 février au 18 mars 2018. Les affiches du concours seront exposées durant la semaine des mathématiques, du 12 au 18 mars 2018, dans le hall du rectorat de Dijon. Elles pourront être exposées dans d'autres lieux non-identifiés à l'heure de la rédaction du présent cahier des charges.

Les conditions de candidature

Peuvent candidater :

- tous les élèves de l'académie de Dijon ;
- à titre personnel, par équipe, ou par classe.

L'objet de l'affiche

L'objet de ces affiches est de réaliser une affiche porteuse d'un **message libre accompagné d'une image ou représentation** illustrant le(s) lien(s) entre mathématiques et mouvement. Le guide académique pour la semaine des mathématiques pourra servir judicieusement de support (voir semaine des mathématiques 2017 – site <http://csti.ac-dijon.fr>).

Le comité de pilotage vous propose une liste *non-exhaustive* de pistes de réflexions suivantes en lien avec la thématique annuelle :

- Mouvement dans la bande dessinée
- La chronophotographie
- La danse et les chorégraphies
- L'art cinétique
- La robotique.

Les critères d'éligibilité au concours

Le comité de pilotage sélectionnera les affiches sur la base des critères suivants :

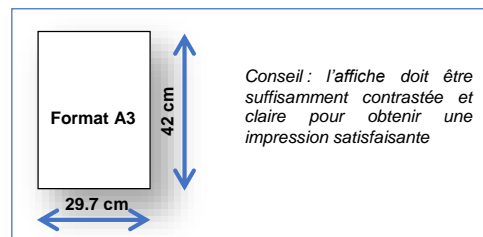
- la **conformité de l'affiche** au thème de l'opération 2018 « **mathématiques et mouvement** », **porteuse d'un message unique, clair et efficace** ;
- l'**originalité de l'affiche**, sans reprise ou simple copie de documents existants ;
- la **qualité graphique de l'affiche** ainsi que l'esthétique générale du document présenté ;
- la **qualité pédagogique du message** et son efficacité au regard du thème choisi ;
- la **lisibilité, la simplicité et la clarté du message** par rapport au thème choisi.

Toute affiche ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible.

Le règlement du concours

Les modalités techniques du projet soumis.

- Chaque porteur de projet ne peut proposer qu'une seule affiche au format A3 (42 x 29,7 cm, paysage ou portrait), au format PDF haute définition pour impression éventuelle.
- Les éléments figurant sur l'affiche doivent être une création originale du concepteur. À défaut, une preuve d'autorisation d'utilisation des droits de propriété intellectuelle doit être soumise par le détenteur.
- L'affiche réalisée ne doit pas constituer un support commercial, elle ne doit contenir ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif, d'appareil de toute sorte, ou de service.



Comment candidater ?

La participation à ce concours se fait par voie numérique.
Chaque dossier doit comporter :

- le formulaire d'inscription complété en ligne à l'adresse : <https://goo.gl/forms/qoj7GAZu7cDNTX152>
- l'affiche au format PDF haute définition pour impression éventuelle transmise par courriel à l'adresse semainedesmaths@ac-dijon.fr avec l'objet « Affiche #SDM2018 ».



Les dossiers doivent parvenir par courriel avant le 09 février 2018 délai de rigueur.

Un accusé de réception sera envoyé dans la semaine qui suit à tous les candidats ayant adressé leur projet.

Le jury composé de l'assemblée élargie du comité de pilotage de la CSTI pour l'académie de Dijon sélectionnera une affiche gagnante dans chacune des 5 catégories (sous réserve d'un nombre suffisant de participants) : cycles 1, 2, 3, 4 et lycée.

Un « Prix du public #SDM2018 » sera attribué à une affiche parmi toutes les propositions. Chaque classe de la maternelle, du primaire, et chaque référent culture établissement seront détenteur d'un droit de vote.

Chaque affiche sera labellisée « **Affiche #SDM 2018** » et sera intégrée à l'article de présentation de la semaine des mathématiques du site internet de culture scientifique et technologique de l'académie de Dijon, avec un lien permettant son téléchargement. Le comité de pilotage s'engage à ne diffuser ou exploiter les affiches que dans le cadre de l'École et uniquement à des fins pédagogiques. Le comité de pilotage validera l'élection d'une affiche par catégorie. Ces dernières seront déclarées affiches de l'année 2018. Une récompense sera remise aux équipes lauréates.



Contact :

semainedesmaths@ac-dijon.fr

Afin d'améliorer le traitement de vos demandes et propositions merci d'indiquer en objet de votre envoi : « **Affiche #SDM2018** ».